



L'ÉTÉ MÉTROPOLITAIN

un projet de territoire au service des 28 communes de Bordeaux Métropole

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Talence, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Villenave d'Ornon.

Appel à projets arts et cultures 2017 – sixième édition

L'ÉTÉ MÉTROPOLITAIN - PRÉSENTATION

L'Été métropolitain invite depuis 2012 habitants et visiteurs à poser un regard insolite sur l'environnement métropolitain.

Par la surprise provoquée, la curiosité attisée, la diversité des propositions programmées, cet événement fédérateur s'inscrit comme un projet de territoire, une saison événementielle, un outil de développement local durable et contribue à renforcer l'attractivité de la Métropole pendant la période estivale.

En collaborant étroitement avec les 28 communes de Bordeaux Métropole et les opérateurs du territoire, l'Été métropolitain lie différentes compétences, missions et programmes de Bordeaux Métropole : tourisme, refuges périurbains, commande artistique, transports, nature, futurs chantiers métropolitains structurants...

En se déclinant sur plusieurs communes ou sites métropolitains, à différentes temporalités (lever/coucher du soleil, en journée/la nuit), les projets programmés renforcent l'itinérance des publics et des porteurs de projets, met à jour les richesses patrimoniales, naturelles et artistiques souvent méconnues du territoire, valorisent la découverte des paysages et affirment l'attractivité de l'agglomération.

Ils contribuent également à la cohésion territoriale, à l'amélioration du lien social et à la création d'une « identité métropolitaine », donnent une identité à l'ensemble, renforcent les mobilités et valorisent les dynamiques.

Le principe d'accessibilité tarifaire ou de gratuité des événements demeure un axe majeur dans la construction de la manifestation. L'expression artistique se rapproche ainsi du plus grand nombre (mixité des propositions, mixité des publics) et participe à produire un événement rayonnant sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'Été métropolitain 2016 fut :

- **9 semaines d'événements**
- **plus de 370 000 spectateurs**
- **plus de 300 événements programmés**, majoritairement gratuits
- **24 opérateurs retenus**
- **budget artistique : 320 389 €** de subventions versées par Bordeaux Métropole
- **103 500 programmes diffusés sur l'ensemble de la Métropole**

APPEL À PROJETS 2017

Dans le cadre de sa sixième édition, l'Été métropolitain publie son appel à projets. Celui-ci précise le thème, les critères de sélection des projets, le calendrier et les engagements réciproques pris par Bordeaux Métropole, les communes et les opérateurs souhaitant être partenaires de l'événement.

I. DATES / BUDGET / THÉMATIQUE

> DATES

En 2017, la sixième édition de l'Été métropolitain se déroulera du **samedi 8 juillet au vendredi 15 septembre**, regroupant ainsi 10 semaines d'événements.

Elle s'ouvrira le premier jour des vacances scolaires estivales et se clôturera avec le lancement de la Biennale Agora.

> BUDGET

Le budget global des subventions versées par Bordeaux Métropole à l'ensemble des projets retenus sera identique à celui de 2016, soit **325 000€**.

Le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole précisant que la part de financement de la collectivité ne peut excéder 25% du budget, sera, comme pour les éditions précédentes, appliqué au budget total de la manifestation Été métropolitain et non projet par projet.

Un projet ne pourra cependant pas être financé dans sa totalité par Bordeaux Métropole, et devra être abondé par d'autres partenaires.

Le principe d'accessibilité tarifaire ou de gratuité des événements demeurera une des forces de la manifestation (en 2016, près de 90% des propositions étaient accessibles gratuitement).

Un budget spécifique sera alloué à un événement fédérateur liant la clôture de l'Été métropolitain à l'ouverture de la biennale Agora et proposé le vendredi 15 septembre 2017.

Cet événement devra s'inscrire dans l'espace public et valoriser les paysages en mouvement.

Sa sélection sera instruite par un comité indépendant dont la composition est détaillée en page 5.

> THÉMATIQUE

À l'instar de la biennale Agora axée sur « paysages en mouvement, paysages en progrès » et de la programmation culturelle estivale de la Ville de Bordeaux articulée autour de l'arrivée de la LGV, l'Été métropolitain participera à l'émulation collective de la saison culturelle **Paysages 2017**.

Afin de maintenir le sens et la singularité de l'Été métropolitain et en contre-point de la vitesse et des progrès technologiques, l'Été métropolitain construira sa programmation autour de la **nature**, de la mise en valeur **des paysages naturels et remarquables métropolitains** (cultivés ou en friche, parcs, bois, forêts, jardins partagés, fleuve, jalles, sources, berges...), de la **végétalisation de sites minéraux** (bâtiments, ouvrages d'arts, friches industrielles) et des **déplacements doux**, invitant les estivants à la flânerie et la rêverie.

- Le comité de sélection veillera à la manière dont **les projets valoriseront le territoire métropolitain** et à la démarche de création dédiée à **l'espace naturel**.

- Le comité de sélection accordera une attention particulière aux **projets itinérants et aux déambulations** artistiques ainsi qu'aux **formes de création innovantes et hybrides** (entre disciplines artistiques ou entre spectateurs et espace public).

- Les projets déposés pourront concerner **tous les domaines d'expression et de création** : spectacle vivant, randonnée, architecture, gastronomie, art contemporain, botanique, sport, photographie, arts graphiques, littérature, vidéo, musique, jeux, sciences...
L'**interdisciplinarité** sera privilégiée.

- L'Été métropolitain valorisera les propositions travaillées en résonance avec les **spécificités des communes du territoire**.

- La programmation encouragera les **projets co-construits** avec des partenaires dans une dynamique de territoire.

II. CRITÈRES

Au-delà du travail autour de la thématique, chaque événement soutenu dans le cadre de l'Été métropolitain 2017 sera apprécié au regard de son impact sur l'image, l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération, l'amélioration du lien social, la cohésion territoriale et le développement durable.

L'analyse des projets se fera au travers des critères suivants :

Critère n°1 – Stimuler l'itinérance et les mobilités :

- imaginer des projets de territoire en itinérance sur plusieurs communes de Bordeaux Métropole et sur des territoires usuellement non-investis de propositions artistiques ou culturelles,

- travailler l'articulation, le décloisonnement et la complémentarité entre les différents espaces naturels maillant le territoire métropolitain,

- travailler autour de temporalités originales ou décalées (aube, crépuscule...),

- favoriser la mobilité des opérateurs et le travail en commun des structures de l'agglomération par des coproductions, des mutualisations de moyens ou des passerelles entre plusieurs disciplines,

- favoriser l'intercommunalité culturelle par l'association de populations issues de plusieurs communes ou quartiers autour de projets partagés et par la coopération entre communes,

- porter une attention particulière à des quartiers isolés ou défavorisés, à des zones perçues comme périphériques à l'échelle métropolitaine,

- favoriser la mobilité des publics sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Critère n°2 – Contribuer à la cohésion territoriale de la métropole et à la création d'une « identité métropolitaine » :

- encourager l'accès aux manifestations à l'ensemble de la population du territoire métropolitain,

- favoriser le dialogue et le rapprochement entre les différentes cultures présentes sur le territoire métropolitain,

- soutenir les initiatives visant à rapprocher et à faire participer les diverses catégories sociales et tranches d'âge de la population,

- favoriser l'accès du plus grand nombre aux manifestations en prenant notamment en compte les inégalités et handicaps pouvant agir comme des freins,

- au-delà des publics avertis, toucher de nouveaux publics, sensibilisés notamment par la médiation et la communication inhérentes à l'événement.

Critère n°3 – Affirmer l'attractivité et le dynamisme de la métropole, attirer un large public métropolitain, national voire international et faire rayonner l'image de la Métropole à l'échelle locale et supra-locale :

- prendre en compte les expressions et enjeux de l'époque, les nouveaux usages et pratiques d'urbanité, les nouvelles formes d'innovation,

- associer l'Été métropolitain aux grands projets de développement de l'agglomération et aux missions et thématiques métropolitaines : biodiversité, aménagement, mobilités, refuges périurbains, œuvres de la commande artistique Garonne, sentiers de la boucle verte, tourisme, urbanisme, services de proximité...,

- développer la fréquentation touristique de l'agglomération,

- développer une communication adaptée et susciter des retombées médiatiques, locales et internationales valorisantes pour l'Été métropolitain, Bordeaux Métropole et les communes du territoire,

- contribuer à l'image positive de Bordeaux Métropole par la mise en avant de valeurs telles que le dynamisme, la convivialité et la solidarité,

- veiller au respect de l'environnement dans la conception comme dans la conduite du projet à travers une démarche éco-responsable.

Les manifestations culturelles inscrites dans le cadre des contrats de co-développement de Bordeaux Métropole se déroulant sur la temporalité de l'Été métropolitain telle que définie précédemment pourront être valorisés dans la communication de la manifestation.

Bordeaux Métropole encourage vivement leurs organisateurs à en renforcer le rayonnement métropolitain en développant des impromptus et événements associés, au-delà du territoire et des dates des manifestations concernées.

III. GOUVERNANCE ET INSTRUCTION

POUR LES PROJETS PROPOSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8/07 AU 14/09/2017 :

> 4 instances :

Le comité technique

Présidé par **Michel Héritié**, conseiller délégué en charge du soutien à la programmation culturelle dans les territoires de Bordeaux Métropole, le comité technique réunit autour d'**Anne-Sophie Brandalise**, Directrice de la Mission Rayonnement et Équipements métropolitains / Direction Générale Valorisation du Territoire, et de **Clotilde Pascaud**, chef de projets événementiels grands événements et équipements métropolitains / Direction Générale Valorisation du Territoire, des techniciens de Bordeaux Métropole experts dans différents domaines investis par l'Été métropolitain :

- **François Comba**, Mission Rayonnement et Équipements métropolitains / Direction Générale Valorisation du Territoire
- **Alexandre Damien**, Direction du Réseau Transports urbains / Direction Générale Mobilité
- **Elise Genot**, Direction de la Nature / Direction Générale Valorisation du Territoire
- **Catherine Michel**, Direction de la communication / Cabinet du Président
- **Zineb Reghay**, Mission Tourisme / Direction Générale Valorisation du Territoire
- **Marion Renault**, Mission Agora / Direction Générale Valorisation du Territoire
- **Stéphanie Robert**, Direction de la Nature / Direction Générale Valorisation du Territoire

Le comité de suivi

Présidé par **Michel Héritié** et réunit autour de **Anne-Sophie Brandalise** et **Clotilde Pascaud**, le comité de suivi est ouvert à tous les directeurs des services culturels, développement durable, nature et patrimoine des communes de Bordeaux Métropole ou un représentant désigné (dans la limite d'un représentant par commune le jour du comité de suivi). Ce comité garantit l'expertise technique et la maîtrise des spécificités de chaque commune ainsi que les volontés politiques et stratégiques des élus communaux.

La commission Identités communale et métropolitaine

Présidée par **Karine Roux-Labat**, elle est constituée de 24 élus du territoire garants des activités économiques, artistiques, touristiques, environnementales et sportives soutenues par Bordeaux Métropole.

Le conseil de Bordeaux Métropole Présidé par **Alain Juppé**, il réunit 105 conseillers.

> Rôle des instances

Le comité technique effectuera une première sélection des projets déposés en fonction du respect de la thématique, des critères d'éligibilité, de leurs faisabilités technique et financière.

Il réunira dans un second temps le comité de suivi pour la présentation des dossiers et la mise en réseau des communes et des opérateurs et préparera les dossiers et délibérations pour la commission Identités communale et métropolitaine et le conseil de Bordeaux Métropole.

Le comité de suivi instruira les dossiers de candidature éligibles. Il sélectionnera les projets de l'Été métropolitain 2017 en fonction des besoins identifiés et sera le garant d'une juste répartition des projets sur l'ensemble du territoire. Chaque membre du comité de suivi sera responsable de la circulation de l'information auprès des élus de sa commune et dans les différents services de sa collectivité (communication, services techniques...).

La commission Identités communale et métropolitaine examinera la cohérence de la programmation de l'Été métropolitain, le respect du cadre budgétaire et la juste péréquation des propositions en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le conseil de Bordeaux Métropole votera le programme et le budget définitifs de l'Été métropolitain.

GOUVERNANCE ET INSTRUCTION DES PROJETS CANDIDATS À L'ÉVÉNEMENT ÉTÉ METROPOLITAIN / AGORA DU 15/09/2017 :

Les projets retenus pour le 15/09/2017 seront instruits par un comité de programmation composé du comité technique précédemment cité élargi à la Mission Agora.

IV. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

> Acteurs concernés

Cet appel à projets est ouvert aux 28 communes de Bordeaux Métropole ainsi qu'à tous les organismes habilités à recevoir une subvention publique et dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire métropolitain.

> Actions éligibles

Les projets éligibles devront :

- valoriser les espaces naturels du territoire métropolitain
- répondre à un besoin peu ou mal satisfait. Cela suppose que le besoin a été mesuré avec les communes concernées et apprécié dans sa faisabilité,
- se décliner sur plusieurs communes ou sites de la métropole,
- renforcer la mobilité,
- favoriser la cohésion sociale,
- s'appuyer sur les compétences et fonctions de Bordeaux Métropole,
- favoriser la création et l'économie locales,
- susciter la découverte,

Le soutien à un projet est limité à l'édition 2017 et ne peut prévaloir d'une reconduction sur plusieurs éditions.

Un bilan qualitatif et chiffré accompagné d'une revue de presse exhaustive devront être remis par l'opérateur à l'issue de la manifestation.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets :

- les investissements
- les dépenses de fonctionnement pérennes.

V – CALENDRIER D'INSTRUCTION

10/10/2016	Lancement de l'appel à projets.
02/12/2016 - 12h00	Clôture de l'appel à projets.
13/12/2016 - 14h30	Réunion du comité technique.
15/12/2016	Transmission des projets éligibles au comité de suivi.
19/01/2017 - 9h30	Réunion du comité de suivi à Bordeaux Métropole.
Fin Janvier 2017	Communication des résultats aux opérateurs et attribution des crédits par projet.
Février 2017	Dépôt des dossiers de demande de subvention par les opérateurs retenus via le site de Bordeaux Métropole.
Avril 2017	Soumission de la délibération globale Été métropolitain 2017 en Bureau et Commission Identités communale et métropolitaine. + Vote de la délibération globale Été métropolitain 2017 en Conseil de Métropole.
08/07 > 15/09/2017	Sixième édition de l'Été Métropolitain
15/09/2017	Événement de clôture de l'Été métropolitain/Ouverture d'Agora
30/09/2017	Réception des bilans qualitatifs et médiatiques de chaque projet.

IV – PRÉCISIONS SUR LES ATTENDUS

> Modalités de réponse

Les dossiers dûment complétés seront adressés :

- par mail, en format Pdf uniquement, avec un taille maximale par envoi de 5Mo
- au plus tard le vendredi 2 décembre 2016 à 12h00
- à etemetro2017@bordeaux-metropole.fr

Un accusé de réception du dossier sera adressé aux candidats dans un délai de 72h par voie informatique.

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délai ne seront pas examinés.

> Contenu du dossier :

- description de l'action
- publics ciblés
- lieux investis (préciser si confirmés ou à l'étude)
- dates de mise en œuvre et durée de l'action (préciser si confirmées ou à l'étude)
- objectifs poursuivis
- budget prévisionnel du projet
- besoins détaillés du matériel logistique et humain à solliciter auprès des communes
- attestation sur l'honneur que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents.

Un même opérateur est autorisé à déposer plusieurs propositions indépendantes les unes des autres. Chaque projet devra cependant être détaillé dans un dossier spécifique présentant les livrables attendus.

VI – DONNÉES COMPLÉMENTAIRES :

> La Cartographie des parcs métropolitains

Pour vous aider à identifier d'éventuels sites naturels et remarquables, Bordeaux Métropole a inventorié l'ensemble des parcs métropolitains (environ 150) et leur description sur une carte en ligne consultable ici <http://sig.bordeaux-metropole.fr/natures/>

> Les Refuges périurbains

D'humeur vagabonde, un jeune architecte –Yvan Detraz, directeur de Bruit du frigo– a un jour imaginé un ensemble de refuges qui permettrait de faire à pied le tour de la métropole bordelaise. Installées sur des sites remarquables de l'agglomération, ces œuvres architecturales uniques sont conçues dans une approche sensible de leur environnement naturel et incarnent, chacune à leur manière, le charme singulier du paysage dont elles s'inspirent.

A l'image du refuge de haute montagne, elles offrent une halte paisible et poétique au randonneur. Invité à porter un nouveau regard sur le périurbain il (re)découvre, étape après étape, cette nature à portée de ville, dans une itinérance contemporaine unique, hors des sentiers battus.

<http://lesrefuges.bordeaux-metropole.fr/>

D'un confort sommaire, les Refuges périurbains ne disposent ni d'eau, ni d'électricité.

Le projet des Refuges périurbains est imaginé et mené par Bruit du frigo (direction générale et artistique), en collaboration avec Zébra3/Buy-Sellf (direction artistique et technique / production). Il est accompagné et financé par Bordeaux Métropole, avec la participation des communes hôtes de Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Bègles, Floirac, Gradignan, Lormont et Pessac.

> La Boucle Verte

Bordeaux Métropole a balisé 160 kilomètres de promenades et sentiers pour découvrir les espaces naturels majeurs de l'agglomération bordelaise, accessibles au plus grand nombre, et aussi proches que possible du réseau de transports en commun.

<http://www.bordeaux-metropole.fr/Sortir-decouvrir/Activites-et-sorties-nature/Parcours-pedestres/Boucle-verte-et-boucles-locales>

> Les Super balades de la Boucle Verte

Bordeaux Métropole propose une sélection, non exhaustive, d'itinéraires sans difficultés, sous forme de parcours combinables de 45 minutes à une journée complète de marche, qui peuvent être une base de réflexion pour la construction d'itinéraires artistiques.

<http://www.bordeaux-metropole.fr/Actualites/Les-Super-balades>

> La Commande artistique Garonne

Dans sa volonté de replacer la culture au cœur des processus de fabrication de la ville, Bordeaux Métropole développe un important programme de commande publique artistique. Ce programme prend sa source dans la commande d'œuvres d'art contemporain engagée avec la construction du tramway et se poursuit aujourd'hui dans le projet de commande Garonne. Elle prend naissance dans la réflexion menée autour de la construction du pont Jacques-Chaban-Delmas, prolonge le propos au futur pont Jean-Jacques Bosc puis, plus largement à l'ensemble des projets engagés par la Métropole autour du fleuve.

<http://www.bordeaux-metropole.fr/Sortir-decouvrir/L-art-dans-la-ville/Commande-artistique-Garonne>

> Quelques suggestions non-exhaustives de sites naturels à investir proposés par les communes

- Ambarès-et-Lagrave : Site de La Blanche, Refuge périurbain Le Prisme
- Ambès : berges de la Dordogne et lien que la commune entretient avec le fleuve
- Bassens : Parc Panoramis, Refuge périurbain La Nuit américaine
- Lormont : Berges de Garonne, parc de l'Ermitage, Refuge périurbain Le Nuage
- Martignas-sur-Jalle : Site du Moulin Bidon, les jalles et marais, plaine de loisirs Colette Besson
- Villenave d'Ornon : Parc Sourreil

> Carte du territoire métropolitain



> Contacts

Si vous souhaitez prendre contact avec des communes de la Métropole avant de déposer votre dossier, voici un annuaire des personnes-ressources susceptibles de vous informer sur les faisabilités d'accueil de vos projets :

Ambarès-et-Lagrave	CULTURE	Responsable Culture	Pascal	Deliac	pascal.deliac@ville-ambaresetlagrave.fr
Ambès	CULTURE	Responsable du service culturel	Céline	Sicet	culture@mairie-ambes.fr
Artigues-près-Bordeaux	CULTURE	Directrice du pôle Vie locale, Culture, Patrimoine, Communication	Nathalie	Thomas Barrière	directrice.polevielocale@artigues-pres-bordeaux.fr
Bassens	CULTURE	Responsable Culture, Médiathèque, Patrimoine	Maryse	Doumax	maryse.doumax@ville-bassens.fr
Bègles	CULTURE	Directeur des affaires culturelles	Philippe	Sanchez	p.sanchez@mairie-begles.fr
	ENVIRONNEMENT	Directeur du Développement durable	Alexandra	Minicki	a.minicki@mairie-begles.fr
Blanquefort	CULTURE	Directrice générale Services à la population	Fernanda	Edant	fernanda.edant@ville-blanquefort.fr
Bordeaux	CULTURE	Directrice des affaires culturelles	Claire	Andries	c.andriesroussennac@mairie-bordeaux.fr
	CULTURE	Directeur de la création artistique et du patrimoine	Lilian	Saly	l.saly@mairie-bordeaux.fr
Bouliac	CULTURE	Directeur Général des Services	Christian	Block	block.christian@neuf.fr
Bruges	CULTURE	Directrice des affaires culturelles	Géraldine	Dedieu	gdedieu@mairie-bruges.fr
	ENVIRONNEMENT	Chargée de mission Agenda 21	Elodie	Pelluard	epelluard@mairie-bruges.fr
Carbon-Blanc	CULTURE	Responsable du service culturel	Laurent	Thomas	culture@carbon-blanc.fr
Cenon	CULTURE	Directeur Culture, vie associative, citoyenneté	Nordine	Guendez	nordine.guendez@ville-cenon.fr
	ENVIRONNEMENT	Directeur Service Environnement	Julien	Briton	julien.briton@ville-cenon.fr
Eysines	CULTURE	Directrice des affaires culturelles	Sophie	Trouillet	sophie.trouillet@ville-eyssines.fr
	ENVIRONNEMENT	Direction du développement durable			developpement.durable@eyssines.fr
	ENVIRONNEMENT	Chargée de mission Agenda 21	Sandra	Dartigues	sandra.dartigues@ville-eyssines.fr
Floirac	CULTURE	Responsable de la programmation culturelle (intérim)	Pascale	Lanier	pascale.lanier@ville-floirac33.fr
Gradignan	CULTURE	Directrice Générale Adjointe des services	Anne-Charlotte	Riedel	acriedel@ville-gradignan.fr
	ENVIRONNEMENT	Directrice Maison de la Nature	Christine	Delsart	maisondelanature@ville-gradignan.fr
	ENVIRONNEMENT	Chargée de mission Agenda 21	Caroline	Talon	ctalon@ville-gradignan.fr
Le Bouscat	CULTURE	Responsable du Pôle culture, animation et association	Laurence	Ricard	l.ricard@mairie-le-bouscat.fr
	ENVIRONNEMENT	Pôle développement durable	Marie	Clion	m.clion@mairie-le-bouscat.fr
	ENVIRONNEMENT	Responsable du pôle Développement durable	Sandrine	Faucon	s.faucon@mairie-le-bouscat.fr
Le Haillan	CULTURE	Responsable Service Culture, sport, vie associative et jeunesse	Manuel	Corneau	manuel.corneau@ville-lehaillan.fr
	ENVIRONNEMENT	Directrice Agenda 21	Annabel	Albrech	annabel.albrech@ville-lehaillan.fr
Le Taillan-Médoc	CULTURE	Directrice du Pole Culture Vie Associative Sport	Madeleine	Richebois	direction.culture.sport@taillan-medoc.fr

Lormont	CULTURE	Responsable de la programmation et de la présence artistique	Lucille	Meziat	lucille.meziat@ville-lormont.fr
Martignas sur Jalle	CULTURE	Communication, Relations internationales et Vie associative	Cathy	Boesch	c.boesch@ville-martignas.fr
Mérignac	CULTURE	Directrice de la Culture	Marieke	Doremus	m.doremus@merignac.com
	CULTURE	Chargée de mission Arts vivants	Thiphaine	Faure	t.faure@merignac.com
	CULTURE	Chargée des projets arts visuels	Ingrid	Bourgeois	i.bourgeois@merignac.com
Parempuyre					ville@parempuyre.fr
Pessac	CULTURE	Directeur des affaires culturelles	Thierry	Créteur	thierry.creteur@mairie-pessac.fr
	ENVIRONNEMENT	Directeur du Développement local	Michel	Laredde	dgacv@mairie-pessac.fr agenda21@mairie-pessac.fr
Saint-Aubin-de-Médoc	CULTURE	Responsable de la Culture	Xavier	Destoc	culture@saintaubindemedoc.fr
	ENVIRONNEMENT	Chargée de mission Agenda 21	Quentin	Balducci	developpement-durable@saintaubindemedoc.fr
Saint-Louis-de-Montferrand					saintlouis33@orange.fr
Saint-Médard-en-Jalles	CULTURE	Directeur adjoint - Direction des Actions culturelles, vie associative et jeunesse	Loïc	Vergez	l.vergez@saint-medard-en-jalles.fr
	ENVIRONNEMENT	Chef de Service Patrimoine Vert et Environnement	Frédéric	Baron	f.baron@saint-medard-en-jalles.fr
	ENVIRONNEMENT	Chargée de mission Agenda 21	Fabienne	Jariod	agenda21@saint-medard-en-jalles.fr
Saint-Vincent-de-Paul	CULTURE		Marina	Nadeau	mairie.svp33@orange.fr
Talence	CULTURE	Chargée de Mission aux affaires culturelles	Lucile	Badin	lbadin@talence.fr
	ENVIRONNEMENT	Directeur Qualité de vie et Développement durable	Yoann	Bernard	ybernard@talence.fr
Villenave d'Ornon	CULTURE	Responsable du Service Culturel	Catherine	Azera	azera.catherine@mairie-villenavedornon.fr
	CULTURE	Directrice du pôle Culture, Sport, Animation, Loisirs	Gaëlle	Seguin-Perin	seguin-perin.gaelle@mairie-villenavedornon.fr